

Atelier de sensibilisation : L'accompagnement à la réflexivité de l'étudiant en soins infirmiers

Ce programme vise à :

- Orienter le processus d'apprentissage vers une pratique réflexive en cohérence avec la logique « compétences »
- Comprendre l'intérêt et la finalité d'une démarche réflexive dans le cadre d'un processus de professionnalisation
- * Modéliser les étapes de la démarche
- * Identifier et structurer les séquences formatives permettant d'amener l'étudiant à développer une démarche réflexive
- * Déterminer les postures de guidance favorisant le cheminement et la réflexion de l'étudiant

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) Tuteur de stage

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Cadre de santé, formatrice IFSI, vacataire afpc.

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES :

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Atelier de sensibilisation : L'accompagnement à la réflexivité de l'étudiant en soins infirmiers

et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

- La notion d' « analyse réflexive » et son intérêt
- Place de l'analyse réflexive dans les textes législatifs et le port folio
- L'analyse de situation et synthèse
- L'analyse de pratique (actes, techniques de soins et activités) et notions de base sur l'entretien d'explicitation
- Synthèse récapitulative du processus
- * L'accompagnement : Comment aller vers la conceptualisation
- * Posture du tuteur (Ecouter, aider à modifier le niveau de représentation de l'étudiant)
- * Les techniques de conduite de l'analyse réflexive
- * Les moments clés

> Etude de cas et mise en situation, puis synthèse.

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79